



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

EDITO

Répondant aux attentes du secteur (Journée de l'Économie Sociale et Solidaire du 3 décembre dernier), la CRES vous propose de commencer, avec ce premier numéro, une série d'articles sur les financements solidaires et les outils mobilisables.

Enfin, pour en savoir plus, n'oubliez pas de vous inscrire à la prochaine Matinée du créateur d'Économie Sociale et Solidaire qui aura lieu le 1^{er} septembre.

Tél. : 0262/21/50/60

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02/62/21/50/60

L'engagement solidaire des Caisses d'Épargne à travers les PELS



CAISSE D'ÉPARGNE
PROVENCE-ALPES-CORSE
LA RÉUNION

Les Projets d'Économie Locale et Sociale (PELS) traduisent la vocation de la Caisse d'Épargne à soutenir des missions d'intérêt général. La loi de juin 1999 l'a transformée en banque coopérative, et a permis d'affecter une partie des excédents d'exploitation de son activité « banque et assurances » au financement des PELS. Les PELS répondent à une finalité commune : participer à l'insertion par l'emploi, à la cohésion sociale, et au développement économique.

En 2004, les Caisses d'Épargne ont soutenu 2 350 Projets d'Économie Locale et Sociale (PELS), pour une enveloppe de 50,6 M€. Au total, depuis la mise en place du dispositif en 2001, ce sont plus de 130 M€ qui ont été investis dans la réalisation de 6 600 projets. Les domaines d'intervention des PELS concernent l'emploi comme vecteur d'insertion et l'autonomie des personnes dans la vie et la société. Ce sont, par exemple, des initiatives qui favorisent l'accès aux apprentissages indispensables à la vie sociale (savoir lire, écrire, conduire, gérer son budget,...), la satisfaction des besoins vitaux (se nourrir, se loger, s'habiller,...), le lien social par la culture, le sport et la pro-

tection de l'environnement (animations de quartier, manifestations,...).

Les PELS doivent concilier trois objectifs : performance économique, cohésion sociale et préservation du patrimoine. En outre, chaque projet est désormais étudié sous l'angle environnemental et doit s'inscrire dans la démarche de développement durable engagée par le Groupe Caisse d'Épargne. L'intervention peut prendre plusieurs formes afin de répondre à des besoins généralement non couverts par le marché bancaire traditionnel : subventions, prêts d'honneur, abondements de fonds de garantie, crédit solidaire, apport en capital, apport en nature et en compétence, etc.

De plus, les Caisses d'Épargne soutiennent les réseaux professionnels d'accompagnement. La grande majorité des Caisses relaie en effet, à travers des accords nationaux et régionaux, les CRES, l'Adie, les Boutiques de Gestion, les Fonds France Active (depuis 2004 à la Réunion). Ce soutien s'élève à 9 M€, sous forme d'abondements de fonds de prêts d'honneur et de garantie, d'investissements matériels, de soutien à l'accompagnement.

L'évaluation de l'impact des PELS initiée depuis 2002, en termes d'insertion professionnelle et sociale, permet de renforcer la crédibilité de la Caisse d'Épargne et l'incite à poursuivre dans cette démarche.

Contact : M. Olivier ISMAN,
Chargé d'affaires Économie Sociale

55, rue de Paris BP 50
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel. : 0262 20 97 23
Fax : 0262 21 42 06

Portail d'informations sur les associations : www.associatis.com



Boucan restauré grâce au financement PELS à la Réunion



LE COIN DU NET

www.info-europe.fr/document.dir/fich.dir/QR000035.htm

Accéder à toutes les informations pour créer une association, une coopérative, une mutuelle ou une fondation dans l'Union Européenne.

www.rtes.fr

De nombreuses informations à collecter en visitant le portail des ressources solidaires.

www.websourd.org

Ce site vous délivre l'actualité traduite en langue des signes, des outils d'apprentissage, etc. A visiter !

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Economie Sociale
24 rue du Général De Gaulle
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



LE CONTRAT DE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE EST OPERATIONNEL

La loi 2005-159 du 23 février 2005 a prévu qu'une association, ayant pour objet des actions de solidarité internationale peut, sous réserve d'un agrément, conclure un contrat d'engagement avec un volontaire qui accomplit une mission dans les domaines de la coopération, du développement et de l'action humanitaire.

Un décret n° 2005-600 du 27 mai 2005, précise les conditions de délivrance de cet agrément et détaille le contenu du contrat d'engagement du volontaire.



Épargne solidaire : deux premiers Clubs CIGALES créés à La Réunion

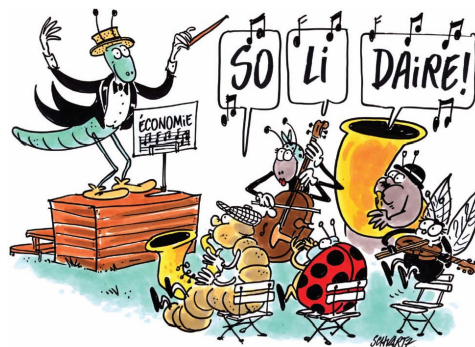
La longue marche vers le développement des finances solidaires dans l'île de La Réunion a connu une nouvelle étape à la fin du mois de mai 2005. Cette étape est celle de la création à La Réunion des deux premiers clubs CIGALES (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire).

Après la visite du président de la Fédération nationale dans notre île, fin 2004, ces deux CIGALES dénommées « BOURBON » et « KARAMBOLE » sont la première concrétisation des actions en matière d'épargne solidaire du Collège Coopératif de La Réunion. L'association s'est en effet donné comme objectif la création de dix clubs d'ici à la fin de l'année 2005, répartis un peu partout sur le Département.

Les CIGALES, créées il y a plus de 20 ans en France, sont des structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association...). Les clubs CIGALES sont constitués de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Ils se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider des placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises.

Un club CIGALES prend des participations minoritaires dans le capital de petites sociétés. Il intervient également sous la forme de prêts en compte courant d'associés et peut faire des apports avec droit de reprise aux associations. Le club a une durée de vie de 5 ans (prorogeable une seule fois) au terme de laquelle, il procède à la liquidation de son portefeuille, au prorata des apports de ses Cigaliers.

Tout aussi important est le fait que les « Cigaliers » apportent aux créa-



teurs d'entreprise, des conseils et les incitent à parfaire et compléter leurs projets. En véritable associée, la CIGALES suit la vie des entreprises dans lesquelles elle a investi.

C'est ainsi que les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire.

D'autres clubs sont en cours de création à La Réunion. Un dans le Nord, qui s'appellera « TIENBO », deux dans le Sud (Saint-Pierre, et Saint-Joseph), un autre encore au Port. Ils sont prêts à accueillir encore des Cigaliers. De même, des épargnants solidaires sont intéressés dans d'autres régions (l'Est notamment). Le Collège Coopératif de La Réunion y tiendra des réunions d'information prochainement pour les appuyer dans la mise en oeuvre de leur projet.

Rejoignez-les dans cette aventure éthique et solidaire !

Pour tout contact à La Réunion :

college.cooperatif@laposte.net

Tél. : 0262 92 33 20

Fax : 0262 92 33 23

Gsm: 0692 07 20 39 (Bertrand)

Pour tout renseignement complémentaire sur les clubs CIGALES :

<http://www.cigales.asso.fr/>



www.cres-reunion.com